

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom du produit: Thiosulfate de Sodium 7%

Numéro d'article: 600915

No.-CAS: 10102-17-7

EINECS: -

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Emploi de la substance / de la préparation: Laboratoires, Recherche ou Fabrication.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Downstreamuser

Identipack B.V.

Tel: (+31) (0)493—672277

Broekstraat 4

Fax: (+31) (0)493—672268

5711 CT Someren

E-mail: info@identipack.com

PAYS-BAS

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

France Tel: +33 (0)1 45 42 59 59 - Numéro ORFILA (INRS) (24/7)

Belgique Tel: +32 02 264 96 36 - Centre Antipoisons (24/7)

Luxembourg Tel: +352 247 855 51 - Ministère de la Santé (24/7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classificatoin selon le règlement (CE) no. 1272/2008:

Non classé comme substance dangereuse

2.2 Éléments d'étiquetage:

Etiquitage selon le règlement (CE) no. 1272/2008:

Non classé comme substance dangereuse

Pictograms de danger:

Non applicable

Mention d'avertissement:

Non applicable

Composants dangereux determinants pour l'étiquetage:

Non applicable

Mentions de danger:

Non applicable

Conseils de prudence:

Non applicable

2.3 Autres dangers:

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Not applicable.

vPvB: Not applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange fait par les composants suivants avec d'autres composants non dangereux.

Composants dangereux:

No.-CAS.: -

EINECS No.: -

Index No.: -

Détails supplémentaires: Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce rubrique, voir Rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Informations générales : Retirez les vêtements contaminés en vous protégeant.

Après inhalation : Éloignez la personne de la zone dangereuse et emmenez-la à l'air frais.

En cas de contact avec la peau : Nettoyez soigneusement les zones touchées avec du savon sous l'eau courante.

Après contact avec les yeux : Rincez l'œil affecté avec les paupières largement écartées pendant 10 minutes sous l'eau courante en protégeant l'autre œil intact.

En cas d'ingestion : Faites rincer la bouche à la personne et faites-la recracher le liquide. Faites immédiatement boire à la personne un verre d'eau par petites gorgées.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus, et différés:

Probablement une irritation faible ou modérée pour les yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Consulter un médecin ou un centre antipoison (voir Rubrique 1).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Moyens d'extinction appropriés:

Prenez les précautions normales, éteignez le feu à une distance raisonnable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'inclusion dans un incendie ambiant, des oxydes de soufre peuvent être libérés.

5.3 Conseils aux pompiers: La substance est ininflammable. Choisissez les mesures de lutte contre l'incendie en fonction des conditions environnantes.

Équipement de protection:

Sélectionnez les mesures appropriées en fonction des conditions environnantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Évacuez la zone. Avertissez les environs touchés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Faible danger pour les eaux. Empêchez les fuites dans l'eau, les systèmes d'assainissement, les égouts ou le sol. Informez les autorités compétentes en cas de déversement important dans l'eau, les systèmes d'assainissement, les égouts ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorbez avec un absorbant. Ensuite, ventilez la zone et lavez le site de déversement.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

Mesures d'extinction d'incendie, voir Rubrique 5. Équipement de protection individuelle, voir Rubrique 8.

Matériaux incompatibles, voir Rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination, voir Rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Manipulez un récipient ouvert avec précaution. Évitez tout contact lors de la manipulation de la substance. Ne transportez pas avec des substances incompatibles. Un lavage des yeux est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Exigences à respecter par les magasins et réceptacles: Gardez le récipient bien fermé. Stockez dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Utilisez de préférence des récipients incassables.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune: Ne pas stocker avec des substances avec lesquelles des réactions chimiques dangereuses sont possibles.

Produits incompatibles: Agents oxydants forts, nitrate de métal alcalin, nitrite de potassium, nitrates métalliques, nitrite de sodium, peroxyde de sodium, fluor, acides.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Aucune information supplémentaire pertinente disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Non déterminé.

Remarques supplémentaires: Pas d'autres informations importantes disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Équipement de protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éloignez-vous des aliments, des boissons et autres articles de consommation. Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau avant les pauses et à la fin du travail. Évitez tout contact avec la peau. Évitez tout contact avec les yeux. Évitez l'inhalation de vapeurs ou de brouillard. Évitez tout contact avec les vêtements.

Protection respiratoire:

Portez un équipement de protection respiratoire (filtre à particules P1, code couleur blanc) en cas d'urgence. Évitez de respirer directement au-dessus du récipient.

Protection des mains:

Portez des gants de protection. Le matériau des gants doit être suffisamment imperméable et résistant à la substance. Vérifiez l'étanchéité avant de les enfiler. Les gants doivent être bien nettoyés avant d'être retirés, puis stockés dans un endroit bien ventilé. Faites attention à la protection de la peau. Les crèmes de protection cutanée ne protègent pas suffisamment contre la substance. Les gants en textile ou en cuir sont totalement inadaptés.

Matériau des gants:

Portez des gants de protection.

Les matériaux suivants conviennent pour les gants de protection (temps de perméation > 8 heures) :

Caoutchouc naturel/latex naturel - NR (0,5 mm) (utilisez des produits non poudrés et sans allergènes)

Polychloroprène - CR (0,5 mm)

Caoutchouc nitrile/latex nitrile - NBR (0,35 mm)

Caoutchouc butyle - Butyle (0,5 mm)

Caoutchouc fluorocarboné - FKM (0,4 mm)

Chlorure de polyvinyle - PVC (0,5 mm)

Temps de pénétration du matériau des gants:

Cela est mentionné ci-dessus sous la rubrique "Matériau des gants".

Protectoin des yeux/du visage:

Portez des lunettes de protection chimique.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Apparence:

Forme: Liquide

Couleur: Incolore

Odeur: Inodore

Seuil olfactif: Non déterminé

Valeur du pH: Aucune donnée disponible

Changement d'état:

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: Non déterminé

Point de rupture: Non déterminé

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable (liquide)

Température d'autoinflammation:

Température de décomposition: Non applicable

Température d'auto-inflammabilité: Non déterminé

Propriétés explosives: Non déterminé

Limites d'explosion: Non déterminé

Inférieure:

Supérieure:

Pression de vapeur à 20 °C: Non déterminé

Densité à 20 °C: Non déterminé

Densité relative: Non déterminé

Vitesse d'évaporation: Non déterminé

Solubilité dans/miscibilité avec:

L'eau: Soluble dans l'eau

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé

Viscosité: Non déterminé

9.2 Autres informations:

Aucune autre information pertinente disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité: La substance peut réagir dangereusement avec le fluor et les acides.

10.2 Stabilité chimique:

Décomposition thermique/conditions à éviter: Le matériau est stable dans des conditions normales ambiantes et de stockage prévues ainsi que dans les conditions de température et de pression.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Au contact d'agents oxydants forts, de nitrate de métal alcalin, de nitrite de potassium, de nitrates métalliques, de nitrite de sodium, de peroxyde de sodium.

10.4 Conditions à éviter: Éloignez-vous des substances avec lesquelles des réactions chimiques dangereuses sont possibles.

10.5 Matières incompatibles: Voir 10.3

10.6 Produits de décomposition dangereux: Voir 5.2

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Ne doit pas être classé comme corrosif pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Peut causer une légère irritation aux yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Ne doit pas être classé comme substance sensibilisante pour les voies respiratoires ou la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Ne doit pas être classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité: Ne doit pas être classé comme cancérigène.

Toxicité pour la reproduction: Ne doit pas être classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique: Ne doit pas être classé comme une substance provoquant une toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée: Ne doit pas être classé comme une substance provoquant une toxicité spécifique pour certains organes cibles après une exposition répétée.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Toxicité aquatique: Danger faible pour les eaux. Empêcher la pénétration dans l'eau, le drainage, les égouts ou le sol. Informer les autorités responsables de la pénétration de quantités plus importantes.

12.2 Persistance et dégradabilité: Données disponibles insuffisantes.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Données disponibles insuffisantes.

12.4 Mobilité dans le sol:

Effets écotoxiques:

Notes générales:

WGK Classe 1 - Danger faible pour les eaux.

12.5 Resultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

vPvB: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

12.6 Autres effets indésirables: Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Recommandation:

Déchets non dangereux selon l'ordonnance sur le catalogue des déchets (AVV).

En l'absence de recyclage, il doit être éliminé conformément aux réglementations nationales et locales respectives.

Contactez une entreprise spécialisée dans le traitement des déchets pour le recyclage ou le traitement sûr des déchets.

Emballages non nettoyés:

Les récipients non nettoyés doivent être traités comme des déchets, comme mentionné ci-dessus.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU:

Non soumis aux réglementations de transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non soumis aux réglementations de transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Non soumis aux réglementations de transport.

14.4 Groupe d'emballage:

Non soumis aux réglementations de transport.

14.5 Dangers pour l'environnement:

Non soumis aux réglementations de transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Non soumis aux réglementations de transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et au code IBC:

Non soumis aux réglementations de transport.

14.8 Transport/informations complémentaires:

Non soumis aux réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Détails généraux:

Classe allemande de danger pour l'eau (WGK): WGK Classe 1 - Danger faible pour les eaux.

Règlement UE (EG) no. 1272/2008 (CLP) - Annex I

Règlement UE (EG) no. 1907/2006 (REACH) - Annex XVII

Règlement UE (EU) no. 453/2010 (REACH)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été rédigée conformément à la législation de l'Union européenne. Les informations contenues dans cette FDS sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit dans le cadre des exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement uniquement. Elle ne constitue pas une garantie pour des caractéristiques spécifiques du produit et ne crée pas une relation contractuelle légalement valide. Les utilisateurs doivent toujours consulter la version la plus récente des réglementations pertinentes et toutes les lois et réglementations locales applicables.

Phrases importantes:

Non applicable.

Acronymes et abréviations:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
GHS:	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
PBT:	Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB:	very Persistent and very Bioaccumulative
STOT:	Specific Target Organ Toxicity
WGK:	Wassergefährdungsklasse (German: Water Hazard Class)

Sources:

Règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006, REACH

Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008, CLP

GESTIS Substance Database

Globally Harmonized System, GHS

ADR2017